

PROCÈS-VERBAL
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 12 juillet 2023
Date de la convocation : 6 juillet 2023

Nombre de membres en exercice : 14, présents : 09

Présents : Mmes et MM. : Pascal BELLES, Mariette COMBES, Alain DANTONI, Sylvie FANTI, ,
Guy GRANIER, Jacky Hernandez, Aline JALABERT, Christiane NAVARD. Renée Raynal

Absents 5 Roland BASCOUL, Alain BERNARD, Thierry GAUMET, Hélène PETERGAC, Céline GIL

Président de séance : Mariette Combes, Maire

Secrétaire de séance : Christiane Navard

Madame le maire ouvre la séance, Le quorum est atteint.

Ordre du jour

Compte-rendu des travaux

Délibérations prises dans le cadre de la procédure de clôture de reprise des concessions dans l'état d'abandon.

- Questions diverses

1 Compte-rendu des travaux de Juin--Alain DANTONI

-Débroussaillage des lieux :

-Ensemble des rues du village, plateau Sainte Barbe, Saint-Joseph, Pont de Maynaud, parking Maisons Neuves, tonte du stade, arrosage des arbres.

Nettoyage des quartiers :

-Le Plateau sainte barbe, les rues du village, les WC publics, entretien du cimetière.

Divers Travaux

-Fixation poteau et barrières à Estréchoux le vieux

-Pose étagères à la bibliothèque municipale

-Dégagement grenier et sous-sol mairie

-Pose escalier estrade

-Enlèvement encombrants

-Travaux de peinture au sol du parking pharmacie et pose de poteaux

-Mise en place au plateau sainte Barbe de chaises et tables

-Aménagement futur parking des écoles

- Début des travaux de rénovation énergétique à l'école primaire, isolation sous-face plafond préau

2 Délibérations prises dans le cadre de la procédure de clôture de reprise des concessions dans l'état d'abandon

Délibération 2023-42

La commune a engagé il y a plus de 3 ans, une reprise des concessions à l'état d'abandon dans le cimetière communal afin que ce lieu retrouve un aspect fonctionnel, décent, à la hauteur de la mémoire de ceux qui y reposent

Le nombre de concessions définitivement constatées à l'état d'abandon est de 42.

Néanmoins, la concession carré n°1 tombe 32, présentant un intérêt historique local, sera reprise et inscrite au patrimoine communal. Ainsi aucune exhumation n'aura lieu ni inhumation supplémentaire dans le carré concerné. La tombe sera remise en bon état de propreté et de sécurité.

Le Conseil à l'unanimité DECIDE

d'autoriser le Maire à prendre un arrêté communal de reprise des concessions constatées à l'état d'abandon ;

Les terrains repris seront une fois libérés de tout corps, réattribués par la commune pour de nouvelles sépultures ou feront l'objet de réaménagement

La concession carré1 tombe 32 est inscrite au patrimoine communal.

3-Questions diverses

➤ Informations

➤ Réunion publique Vendredi 22 Septembre 18heures

Thème : le planning des travaux, la présentation du *Plan communal de sauvegarde* à la population

➤ Redéfinition des tarifs à l'étude concernant :

-la location des gîtes communaux pour prendre en compte les couts énergétiques

-le prix des concessions du cimetière (terrains de plus de 4 m2 et chapelles)

La commission des Finances sera réunie à cet effet un après-midi début septembre.

➤ Le CCB (cycloclub Bédarieux) propose le samedi 26 août la première grimpée du col du Layrac.

le départ sera lancé à 10h30 au plateau de Sainte Barbe à Graissessac.

➤ Travaux de rénovation thermique des bâtiments mairie-école et du gîte

Rappel (Cr du 27 avril) : le montant prévisionnel des travaux est de 89 721,29Ht concernant le bâtiment mairie-école ;

Le coût des travaux d'isolation par soufflage des combles du gîte, ainsi que le changement de chauffage par clim réversible est de 16 216,91€.

La subvention Fonds Vert de 58 000€ est attribuée, la demande à la région ne sera instruite qu'en Octobre.

Elles représenteront 75% de la dépense de la rénovation thermique des batiments mairie-école.

Le changement de chauffage au gite sera réglé au moyen de la vente du nid douillet.

➤ Rapport d'Alain Dantoni au Conseil concernant sa formation éco-gestes.(avce Alain Bernard etlili)

► Etude Cadastre solaire :

Elle sera réalisée afin de connaître le potentiel solaire des bâtiments communaux en vue de l'installation de panneaux photovoltaïques
(partenariat avec le CEP pays)

► D'autre part un appel à projet sera diligenté en Préfecture concernant les possibilités d'implantation de centrales photovoltaïques au SOL ; le but étant la mise en valeur de terrains communaux inexploités par la production d'énergie renouvelable locale.

► Construction de l'atelier municipal sur le plateau Ste Barbe

-L'étude de sol est réalisée le 3 Juillet

-Un appel à candidature concernant le Gros œuvre est publié, nous comptons inciter 5 entreprises à nous répondre pour le 28 Aout.

-Le lancement des travaux interviendra en Octobre-Novembre

► Les différents points d'aménagement de la place Gambetta sont en réflexion et feront l'objet d'un dossier FAIC 2023

► L'acte d'achat de l'ancien cinéma rue Gambetta par la commune fera l'objet de clauses restrictives du vendeur : le rez-de-chaussée du bâtiment actuel ne pourra être aménagé en parking, et le sous-sol de la bâtisse devra être accessible au public

► Le Mur à l'entrée de Graissessac (RD 23) sera réhabilité par le Département fin 2023, une étude pour la sécurisation des piétons sera lancée pour 2024

► Réhabilitation de la rue Gambetta les candidatures pour le marché maîtrise d'œuvre sont attendues pour le 19 juillet, Hérault Ingénierie nous accompagne dans les démarches.

► Parking des écoles : les travaux seront réalisés par la société Eiffage, grand orb subventionnera par le fonds de concours de 33000 € pour une réalisation totale d'au moins 66000 €

► L'installation de 4 caméras de vidéoprotection complémentaires est autorisé

► Emplois saisonniers : 4 jeunes sont recrutés pour les périodes de Juillet et Août

Fin de la séance à 21 heures

Prochain conseil le jeudi 21 septembre à 18 heures